



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

UN LIBRARY

AUG 11 1983

S/15919
10 août 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

UN/SA COLLECTION

LETTRE DATEE DU 10 AOUT 1983, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR
LA REPRESENTANTE PERMANENTE DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de me référer à la lettre datée du 5 août 1983 que vous a adressée le colonel Muammar Qaddafi, chef d'Etat de la Jamahiriya arabe libyenne, publiée le 6 août 1983 sous la cote S/15912, et à une lettre semblable datée du 9 août (S/15914). La première fait allusion aux exercices d'entraînement exécutés conjointement par les forces militaires des Etats-Unis et celles de divers pays de la région. Cette lettre donne une idée tout à fait fautive du but de ces exercices.

Le but et la portée de ces exercices sont clairement décrits dans la lettre que je vous ai adressée et qui a été publiée sous la cote S/15887 le 22 juillet 1983, ainsi que dans les préavis donnés par plusieurs des gouvernements dont les forces y participent. Ces exercices d'entraînement ne menacent personne, sont de nature entièrement défensive, ne concernent aucun territoire ou zone maritime faisant l'objet d'un différend et sont entièrement conformes au droit international et à la Charte des Nations Unies.

Les Etats-Unis déclarent formellement que ces exercices ne menacent la sécurité d'aucun pays d'Afrique ou du Moyen-Orient et qu'ils ne sont inspirés par aucune situation ou activité qui pourrait avoir pour cadre un ou plusieurs pays voisins.

Ces exercices étaient prévus avant que la Libye ne lance son invasion du Tchad par les forces terrestres et aériennes. Nulle dissimulation de la part de la Libye ne saurait démentir le fait que les complots, les menaces et les actes d'agression dirigés contre ses voisins - dont les manoeuvres des bataillons blindés et des avions militaires libyens fort avant en territoire tchadien sont maintenant la preuve flagrante - ont troublé la paix et la sécurité de la région.

Je vous serais obligée de bien vouloir distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) Jeane J. KIRKPATRICK
